



COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR DU 30 JANVIER 1999

Etaient présents :

Alain BARTHERE, Gérard BLANDIN, Christian BOISEAUX, Jacky BOUVARD, Jean François CLAPE, Jean Louis CORGIER, Jean Louis DUCRET, Didier EXIGA, Yves GILLES, Michèle LAPLAGNE, Tifenn LE-BORGNE, Gilles MARTEAU, Hervé MASSE, Françoise MOCELLIN, Armelle PAGET-GOY, Jean Michel PAYOT, Denis POITEVIN, Marion VARNER, Gérard VIEUX et Richard WALBEC.

Etaient excusés :

Robert MAJENTI et Olivier BURGHELLE (pouvoirs à Gérard BLANDIN).

Assistaient à la séance :

Jean François ALEXANDRE, Michel AMBAL, Claude BABEN, Sonia OULDALI, Marc PILLET, Yannick PROVOST, Jean Claude SCHAEFFER et Stéphane MALBOS.

Le Secrétaire Général Hervé MASSE souhaite la bienvenue à tous les participants.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 OCTOBRE 1998

Hervé MASSE précise qu'il a pris l'option de diffuser le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 1998 dans Vol Passion sans l'approbation de tous les participants, mais avec celui du Bureau Directeur, puisque c'était la dernière parution avant l'A.G.

Ce point étant précisé, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (VOTE n° 1)

2. COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE

- Marion VARNER explique qu'il existe deux tendances différentes au niveau de l'homologation. D'un côté, il y a le groupe composé des allemands, des suisses et des autrichiens, qui préconisent une homologation stricte. De l'autre, il y a le groupe des "latins", composé des français, des italiens, des espagnols et des portugais, qui sont les tenants d'une homologation plus douce. Les Anglais quant à eux hésitent entre les deux. Cependant, une homologation stricte ne peut aboutir, selon Marion VARNER, qu'à la disparition des petits constructeurs, qui sont majoritairement français. Cela laisserait ainsi le marché aux gros constructeurs majoritairement germanisants.
- Une réunion du groupe technique, qui définit les normes au sein du CEN (Commission Européenne de Normalisation), s'est tenue à ce sujet fin 98 à Novalèse. A l'issue de cette réunion, seul l'intitulé des six tests a été retenu. Rien n'a été décidé au niveau de leur contenu ou de la façon dont leurs résultats seront analysés.
- Marion VARNER explique qu'il a obtenu un compromis avec Klaus TANZLER (directeur administratif de la Fédération Allemande de Vol Libre) au sujet des sellettes. En effet, les allemands désiraient intégrer dans les sellettes la notion d'élément amortissant. Ce qui aurait multiplié le prix des sellettes par 1,5. Le compromis est donc de mettre d'un côté la sellette dont la norme est quasiment terminée, et de l'autre côté l'élément amortissant. Ce qui réduit les coûts puisque les tests se feront sur l'élément amortissant et non pas sur la sellette entière.



En contrepartie, Marion VARNER a obtenu l'accord de Monsieur MIGLENS, président de PARATECH, pour obtenir la concession de leur brevet pour un système anti-chute de sellettes de parapente, au prix de 8 000 F, plus une demi-page de publicité, du genre "remerciements à PARATECH", dans Vol Passion. Klaus TANZLER a semblé intéressé par cette possibilité de libre disposition du brevet.

D'autre part, la société SUP'AIR, intéressée par le système anti-chute, s'est engagée à reverser à la FFVL la somme de 10 F à chaque vente de boucles du système anti-chute. Ainsi, l'exclusivité du brevet ne coûterait à la FFVL qu'une demi-page de publicité dans Vol Passion, puisque les 8 000 F vont être récupérés petit à petit grâce à SUP'AIR.

Ceci permettra aux constructeurs français d'équiper leurs sellettes avec ce système sans que cela leur coûte.

- La Commission Technique Internationale s'intéressera à tout matériel qu'on lui soumettra (volant ou non), à savoir le parapente ou le delta mais aussi le treuil. L'intérêt de la FFVL est que les tests, les validations soient reconnues en Allemagne, en Autriche et en Suisse.
- Quelques renseignements concernant la IPPI Card et les vols à l'étranger :
La IPPI Card est un passeport international de Vol Libre, une licence internationale en quelque sorte. Elle coûte 100 F et est valable toute la vie sans renouvellement, accompagnée de la licence nationale en cours de validité.
Depuis deux ans, l'Allemagne et l'Autriche la reconnaissent. La Suisse s'est engagée à la faire reconnaître au 1^{er} janvier 2000. Avec la IPPI Card, on peut voler avec son propre matériel à l'étranger, même s'il n'est pas certifié par l'organisme officiel du pays.
- L'accès aux sites :
Actuellement, une dizaine de clubs allemands accordent la gratuité de l'accès aux pilotes français et cette gratuité devrait s'étendre à davantage de clubs.

En Italie, l'interdiction de voler sur la zone frontière tampon de quatre kilomètres a été levée.

- Marion WARNER demande à ce que soit acceptée la proposition d'Olivier BURGHELLE, à savoir que la Commission Sécurité ne serait plus seulement une commission sécurité nationale mais qu'elle s'intitule Commission Technique Internationale, ce qui irait dans la direction de Vol Libre 2000.

QUESTION : Accepte-t-on la création de la Commission Technique Internationale comme fusion de la Commission Sécurité et de la Commission Internationale ?

Résultat VOTE n° 2 : **La création de la Commission Technique Internationale est approuvée à l'unanimité.**

3. Nomination de deux nouveaux membres de la commission de discipline

Etant donné que Albert VUILLERMIN et Jean-Louis DUCRET ne font plus partis de cette commission, l'élection de deux nouveaux membres a fait l'objet d'un vote.

Résultat du VOTE n° 3 : **Jacky BOUVARD 16 voix, Gilles MARTEAU 11 voix, Françoise MOCELLIN 5 voix, Denis POITEVIN 5 voix et 2 bulletins "blancs".**

Jacky BOUVARD et Gilles MARTEAU font donc désormais partis de la Commission de Discipline.



4. POINTS SUR VOL LIBRE 2000.

- Jean-Michel PAYOT développe un projet structurel destiné à décentraliser et à donner la parole à la base.

Pour cela, il propose que les présidents de ligue soient des acteurs et non des figurants au Comité Directeur. C'est à dire qu'on leur donne un droit de vote. Il rappelle aussi que leur rôle est de remonter l'information des clubs vers le Comité Directeur.

Yves GILLES explique que l'assemblée des présidents de ligue est une chose importante puisque, dans la ligue Languedoc-Roussillon, les clubs sont visités au moins 3 à 4 fois par an. Et cette assemblée permettra de débattre sur ce qui les préoccupe sur le terrain et de remonter l'information en disant que le même problème se trouve partout et qu'il est urgent de le traiter.

Michèle LAPLAGNE propose alors que les présidents de ligue est aussi le droit de vote à l'Assemblée Générale, puisque actuellement ce sont les clubs qui participent à l'Assemblée Générale et non pas les ligues.

Jacky BOUVARD attire l'attention sur le fait qu'en donnant le droit de vote aux ligues lors de l'Assemblée Générale, les clubs auront en fait la parole deux fois. Ce sera donc le nombre de voix qui augmentera mais le sens des décisions sera toujours le même. D'autre part, il insiste sur le risque de multiplier l'importance de certaines ligues, comme la ligue Rhône Alpes par exemple, si la représentativité des ligues est proportionnelle à sa taille.

Hervé MASSE précise que les présidents de ligues ont géré cette année, par leurs idées, 20 % du budget de la vie fédérale. Ce qui correspond environ à 400 000 F.

QUESTION : Faut-il proposer à l'Assemblée Générale la création d'une assemblée des présidents de ligue qui n'auront qu'une ligne de crédit dans le budget et pas de pouvoir de vote pour le moment ?

Résultat du VOTE n° 4 : **La proposition est acceptée à l'unanimité. Cette modification sera proposée lors de l'Assemblée Générale.**

- Jean-Michel PAYOT expose les 5 projets au service des clubs.

⇒ Premier projet :

Il a pour objectif de développer la synergie du groupe à l'intérieur des clubs. Pour ce faire, il faut développer la Coupe Fédérale de Distance de groupe, en delta comme en parapente.

⇒ Deuxième projet :

C'est le Championnat de France par équipe de clubs. L'idée est de faire se rencontrer les quelques 500 clubs sur 3 ou 4 jours afin de conjuguer la performance individuelle et l'esprit d'équipe. Le club qui gagnera ce championnat organisera la manifestation l'année suivante, ce qui permettra de crédibiliser le Vol Libre auprès des élus.

Un premier championnat en Open va être testé les 25, 26 et 27 juin 1999 à St Gervais, et en 2000, St Gervais sera aussi le site du 1er Championnat de France par équipe de clubs officiel. Cette manifestation de fin juin sera annoncée dans la plaquette de la ligue Rhône Alpes.

Denis POITEVIN suggère de changer le terme "championnat" en "coupe", puisque le premier terme suppose une sélection. Jean-Michel PAYOT n'est pas contre l'idée d'une sélection, le succès venant. Le titre reste donc "Championnat de France par équipe de clubs".



Les équipes devront être composées d'un minimum de 3 pilotes, pouvant aller jusqu'à 5 et dans laquelle, s'il y a un 4ème et un 5ème, se sont forcément les jokers, et ce sont forcément une femme ou un jeune.

⇒ Troisième projet :

Il concerne le simulateur de vol. Ce projet est intéressant puisque c'est un outil de proximité car il est sur un module mobile. C'est un moyen de transporter une école ou un moyen de communication vers le licencié. Cette proximité permet l'accès direct à l'information et à la communication.

⇒ Quatrième projet :

Le développement du site Internet est important puisqu'il est au service des clubs et du licencié. C'est un produit de ligue qui traite de tout ce qui peut avoir rapport avec le Vol Libre : le site, la météo, l'hébergement, les activités touristiques annexes, les autres domaines aériens, etc.

Les ligues qui désirent que leur site soit hébergé sur le site de la fédération doivent faire leur site elles-mêmes et contacter Frédéric ESCRIBA pour l'hébergement.

⇒ Cinquième projet :

Le CD-ROM Vol Libre dans les Alpes du Sud qui doit servir d'exemple pour les autres régions.

QUESTION : Faut-il proposer à l'Assemblée Générale l'ensemble des projets présentés par Jean-Michel PAYOT ?

Résultat du VOTE n° 5 : **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

5. HAUT NIVEAU DELTA

Didier MATHURIN est le nouvel entraîneur de l'Equipe de France Delta pour 3 ans.

Ses objectifs 1999 sont les suivants :

- ⇒ recréer un collectif France serein et désamorcé des rivalités internes.
- ⇒ quantifier la progression et la transformation de chacun des clubs.
- ⇒ échanges et confrontations avec l'équipe de France Parapente. Entraînements en commun.
- ⇒ améliorer la communication entre les membres de l'équipe de France et les pilotes nationaux.
- ⇒ partenariat plus marqué avec les constructeurs et la presse.

Calendrier 99 :

- ⇒ compétition de BASSANO (la seule compétition de préparation de début de saison en Europe).
- ⇒ stages d'entraînement à AIX et à LARAGNE, en collaboration avec l'équipe de France de Parapente.
- ⇒ championnats du monde de MONTE CUCCO en Italie, couplés avec un entraînement avec la ligue anglaise, du 3 au 9 juillet 1999.

Le calendrier international étant mal fait cette année, tout le monde n'ira pas partout.

Objectifs à moyen terme 2000 et 2001 :

- ⇒ gérer sereinement une équipe de France même avec des pilotes qui ont des caractères forts.
- ⇒ contrats avec des sportifs de haut niveau.
- ⇒ championnats d'Europe 2000 et championnats du monde 2001.
- ⇒ recherche de sponsors.
- ⇒ amélioration de l'image et de la communication.
- ⇒ objectifs et projets communs compétition / enseignement pour essayer de recruter de nouveaux pilotes.



Le budget minimum pour accéder aux objectifs précités (budget fait en liaison directe avec Yves GOUESLAIN) est fixé à 344 000 F dont 96 000 F pour l'entraîneur, ce qui descend le budget à 248 000 F. Ce qui est moitié moins qu'en 1997 (480 000 F).

- Discussion sur le retrait de la liste des sportifs de haut niveau de Richard WALBEC.

Hervé MASSE précise que la liste haut niveau delta donnée par Michel AMBAL a été approuvée par le bureau et que la décision concernant Richard WALBEC ne tient pas qu'à Michel AMBAL seul.

Jean-Michel PAYOT s'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de dialogue entre le président de la Commission Delta et le DTN dès lors qu'il était dit que Stéphane VIEILLEDENT arrêterait.

Michèle LAPLAGNE pense que le delta est mis en jachère par la FFVL.

Elle déplore le règlement de comptes entre Michel AMBAL et Richard WALBEC.

Elle se déclare personnellement prête à travailler avec toute personne sans distinction à partir du moment où c'est pour le VOL LIBRE.

Alain BARTHERE pense qu'il manque une règle du jeu au niveau delta, mais il ne pense pas qu'un entraîneur puisse avoir un critère objectif de sélection. Et donc ne croit pas en une règle du jeu de sélection.

Il souligne l'importance de résoudre les problèmes au niveau compétition puisque c'est la vitrine de la discipline delta et qu'actuellement cette vitrine ne donne pas envie de faire du delta.

QUESTION : Est-on d'accord pour que se soit l'entraîneur, qui a été désigné, et lui seul, qui sélectionne l'équipe de France, la propose au DTN et au bureau, et que le DTN a un droit de veto sur cette liste, puisque d'après les textes du Ministère c'est lui le dernier décideur ?

Résultat du VOTE n° 6 voté à bulletins secrets : **17 "oui" et 2 bulletins "blancs"**.

6. PROJET BUDGET 1999

- Christian BOISEAUX présente le bilan 1998 :

Toutes les opérations comptables de fin d'exercice 1998 ont été réalisées à 95 %.

Il reste quelques opérations à effectuer, et parmi celles-ci :

⇒ Déterminer un niveau de provision concernant la boutique de Vol Passion.

⇒ Les opérations en participation avec Rétine (catalogue des sites et livre d'enseignement). Les recettes ne sont pas encore connues.

Il reste aussi quelques contrôles à effectuer :

⇒ Montant de l'assurance que l'on doit payer aux différents assureurs : à AXA pour les licenciés et les instances dirigeantes, à la Protection Juridique en cas de litige et à Mondial Assistance pour les problèmes de rapatriement. La note s'élève à 6,3 MF.

Gérard VIEUX demande à ce que soit revu la différence de variation des stocks de la boutique Vol Passion, car il y a un problème d'incohérence.

A 200 000 F près, on est sûr des chiffres. On est à 98 % du budget.



Recettes : 14 340 000 F

Licences et licences découvertes : 11 000 000 F soit 76 % des recettes

Produits Fédéraux (ventes de la boutique, remise du cabinet CASTANY pour gestion des accidents, produits financiers rapportant des intérêts, abonnements à Vol Passion) : 910 000 F soit 6 %

Subventions du MJS au titre de 98, y compris tous les avenants : 2 330 000 F soit 16 %

Prix du Docteur CLAPE : 100 000 F

Charges :

Assurances : 6 300 000 F

Charges administratives : 2 700 000 F

Instances dirigeantes : 860 000 F

Vie fédérale : 1 300 000 F

Amortissement : 360 000 F

Provision Risques : 802 000 F

Le reliquat ressort à 110 000 F dans le sens positif, mais à 200 000 F près.

Gérard VIEUX souligne que ce résultat est obtenu par des efforts certains de toutes les commissions et que certaines recettes étaient inattendues.

Christian BOISEAUX souligne que ce résultat est obtenu par des efforts certains de toutes les commissions et que certaines recettes étaient inattendues.

- Christian BOISEAUX présente le projet de budget 1999

Pour les recettes : 13 900 000 F

Au niveau des licences, en partant sur le même chiffre qu'en 1998 (en espérant cette année encore une progression) avec l'augmentation de cotisation décidée par l'AG, soit 11 387 000 F.

Au niveau des produits fédéraux, il est prévu de faire 460 000 F. La différence vient des changements de méthode de paiement de nos assurances.

Au niveau du contrat des objectifs avec le MJS, il est prévu 2 000 000 F.

Pour les charges : 9 700 000 F

Au niveau de l'assurance ----- 6 300 000 F soit 0.45% des recettes

Au niveau des charges administratives ----- 2 190 000 F soit 0.16% des recettes

Au niveau des instances dirigeantes ----- 820 000 F soit 0.06% des recettes

Au niveau des amortissements et crédits bail 400 000 F soit 0.03% des recettes

- Gérard VIEUX expose le côté budgétaire des projets de Jean-Michel PAYOT :

Simulateur de vol ----- 25 000 F

Championnat de France des Clubs ----- 20 000 F

CD-ROM régionaux ----- 60 000 F

Site Internet ----- 75 000 F

- Jean-François CLAPE souligne que l'augmentation des charges de la Commission Médicale de 93 000 F à 290 000 F est due à deux prévisions d'action.



L'une est l'envoi de médecins, et l'achat de matériel pour ces médecins, sur les compétitions et les entraînements à l'étranger et les stages de compétition en France quand ils sont nombreux.

L'autre est l'emploi jeune qui prendra effet cette année.

Le reste de la vie médicale restera donc dans l'ordre des 90 000 F de chaque année.

- Christian BOISEAUX précise que la proposition de budget 99 est pour 9 mois, et non de 12 mois. Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés avant l'A.G. pour des raisons techniques.

QUESTION : Le budget présenté par le trésorier peut-il être présenté à l'A.G. en l'état ?

Résultat du VOTE n° 7 : **Le Comité Directeur accepte à l'unanimité.**

7. POINTS SUR LE SECRETARIAT

- Hervé MASSE informe qu'au secrétariat fédéral, il y a eu deux départs. D'une part, la directrice administrative et financière et d'autre part Patricia. Depuis Claude a rejoint le secrétariat en tant qu'opératrice de saisie pour les licences (à la place de Patricia).
Au niveau des salaires, Gilbert a été augmenté de 2 % et Sophie a été augmentée pour être au même niveau de salaire que Gilbert.
Sylvain avoue être un peu démotivé mais on cherche à le remotiver.
Une 4^{ème} personne vient d'être embauchée à l'essai en tant que secrétaire (frappe du courrier, mise en forme de documents, etc.).
Enfin, la secrétaire de l'entreprise d'Hervé MASSE a été embauchée à raison de deux après-midi par semaine pour taper le courrier du secrétaire général de la fédération. Son contrat se termine normalement après l'A.G.
- Jean-François CLAPE souligne que le ralentissement d'activités administratives de la fédération a eu pour conséquence de retarder l'analyse des accidents.
Accidentologie 98 :
⇒ 475 accidents (dont 275 seulement ont pu être traités complètement). En augmentation par rapport à 97 alors que le nombre de sujets "exposés au risque" est sensiblement le même.
⇒ Pour les parapentes, il y a par rapport aux années précédentes, une cassure très nette entre moins de 2 ans de pratique et plus de 2 ans de pratique. Avant, il y avait un taux d'accidents graves quel que soit le niveau de pratique. Aujourd'hui, parmi les accidentés, 10 % ont moins de 2 ans de pratique et 45 % ont 3 ans et plus de pratique. C'est un fait nouveau.

8. LE MOT DU PRESIDENT

Gérard BLANDIN explique que deux demi-postes ont été pérennisés sur le contrat sport-emploi, c'est à dire Marc RISPOLI et Alain DEDIEU, et il a été décidé que Laurent CHAMERAT resterait sur la ligue avec des missions nationales. Il a été proposé que Laurent CHAMERAT devienne lui aussi salarié de la fédération rattaché à la D.T.N.

QUESTION : Accepte-t-on le poste de permanent tenu actuellement par Laurent CHAMERAT ?

Résultat du VOTE n° 8 : **15 "oui", 1 "non", 4 "blancs", 1 abstention.**

Gérard BLANDIN souhaite que la Commission Médicale et la Commission Technique Internationale s'associent pour modifier la déclaration d'accident afin qu'elle soit plus facile à remplir. Jean-François CLAPE propose de prendre exemple sur la déclaration anglaise.



9. DOCUMENT FEDERAL SUR LE VOL DE PLAINE

La Commission Vol de Plaine sous l'impulsion de Gille MARTEAU a rédigé un "Manuel du Vol de plaine" contenant l'essentiel des règles de sécurité. Bien que la mise en forme ne soit pas définitive le Comité Directeur qui a eu connaissance du document est sollicité pour donner son avis.

Résultat du VOTE n°9 : **Le document de Gilles MARTEAU est accepté à l'unanimité comme document officiel de la fédération.**

10. ORDRE DU JOUR DE L'AG ET LES 25 ANS DE LA FFVL

Gérard BLANDIN pense qu'une assemblée extraordinaire aura lieu pour faire le point des ligues. Il pense que le débat avec les clubs est important. Ils souhaitent savoir quels sont les objectifs pour Vol Libre 2000. Il s'agit donc d'avoir des exemples, des actions fortes de ce qui est réalisé, de ce qui va être réalisé et de ce qui est en projection.

11. RAPPROCHEMENT F.F.V.L. – SYNDICAT DES MONITEURS

Hervé MASSE rapporte qu'il y a un rapprochement entre la F.F.V.L. et le Syndicat des Moniteurs de Parapente. Il est important que deux équipes puissent travailler ensemble pour élaborer une stratégie de rapprochement. Pour le moment, le bureau a voté en faveur de cette décision.

Gérard BLANDIN précise que le Syndicat des Moniteurs de Parapente a changé d'équipe et de président. Lors de l'A.G. du SNMP une forte majorité a voté pour ce rapprochement.

QUESTION : Accepte-t-on que le rapprochement soit entamé par l'équipe que le président désignera ?

Résultat du VOTE n°10 : **Le rapprochement entre la F.F.V.L. et le Syndicat des Moniteurs de Parapente est accepté à l'unanimité.**

12. QUESTIONS DIVERSES

- Michèle LAPLAGNE demande si les questions de type juridique soulevées auprès de Jean-Pierre FORGEAUD ont été relayées auprès des licenciés et des présidents.

Marion VARNER répond que Jean-Pierre FORGEAUD a, en 1998, répondu à 15 consultations écrites, 71 consultations téléphoniques, a donné 226 précisions téléphoniques à des questions diverses, ce qui représente 810 heures de travail consacrées à sa mission.

Marion VARNER ne pense pas que les services que va offrir le contrat d'assurance juridique égaleront le travail de Jean-Pierre FORGEAUD en précision et en dévouement. Cependant, étant donné la quantité de travail demandé à ce dernier, Marion VARNER pense qu'il faut travailler avec la compagnie d'assurance chargée de l'assistance juridique pour pouvoir comparer. Et dans un an, si les deux solutions se valent, en choisir une.